

Département des Etudes Juridiques

**DECISION N° 62 DU 19 JUIN 2017
MODIFIANT LA DECISION N° 63 DU 14 DECEMBRE 2016
PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE AU SEIN DE L'ENIM**

LE DIRECTEUR DE L'ETABLISSEMENT NATIONAL DES INVALIDES DE LA MARINE,

- Vu la décision Enim n° 401 du 5 juin 2012 portant organisation de l'Etablissement national des invalides de la marine, modifiée ;

- Vu la décision Enim n° 63 du 14 décembre 2016 portant délégation de signature au sein de l'Etablissement national des invalides de la marine, modifiée ;

- Vu le contrat de détachement de Madame Laëtitia TIRATAY THIBAUT du 2 juin 2017 la nommant chef du département des ressources de l'Enim à compter du 15 juin 2017 ;

DECIDE

Article 1^{er} : L'article 8 de la décision du 14 décembre 2016 susvisée est remplacé par la disposition suivante :

*« **Article 8** : Délégation est donnée à Madame Laëtitia TIRATAY-THIBAUT, chef du département des ressources humaines et à Madame Laëtitia RUBAUD, adjointe au chef du département des ressources humaines à l'effet de signer, au nom du directeur de l'Enim, tous actes et décisions en matière administrative et budgétaire (y compris la constatation du service fait), dans la limite de ses attributions, à l'exception :*

- des actes réglementaires,
- des marchés publics égaux ou supérieurs à 25 000 € hors taxes,
- des subventions. ».

Article 2 : La présente décision, portée à la connaissance du public par voie de publication sur le site internet de l'établissement: www.enim.eu, prend effet le lendemain de sa date de publication.

SIGNÉ

Le Directeur
de l'Etablissement National
des Invalides de la Marine

Richard DECOTTIGNIES